

Questions interactives

20 S

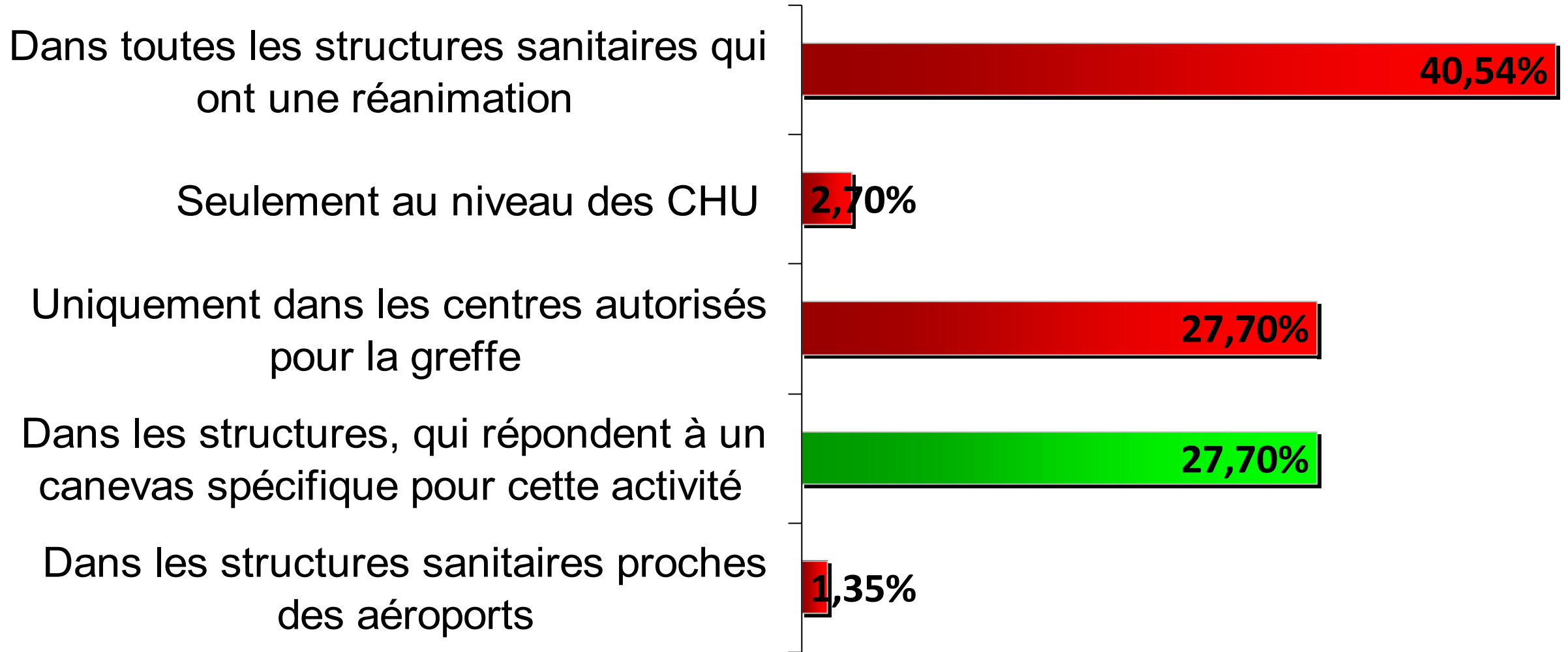
- Pour répondre, appuyez simplement sur la touche de votre choix
- Pour corriger utilisez la touche « **Corbeille** »
- et ensuite, appuyez sur la nouvelle réponse



D'un point de vue logistique, l'activité de recensement et de prélèvement à partir d'un donneur décédé doit se faire :

- 1/ Dans toutes les structures sanitaires qui ont une réanimation
- 2/ Seulement au niveau des CHU
- 3/ Uniquement dans les centres autorisés pour la greffe
- 4/ Dans les structures, qui répondent à un canevas spécifique pour cette activité
- 5/ Dans les structures sanitaires proches des aéroports

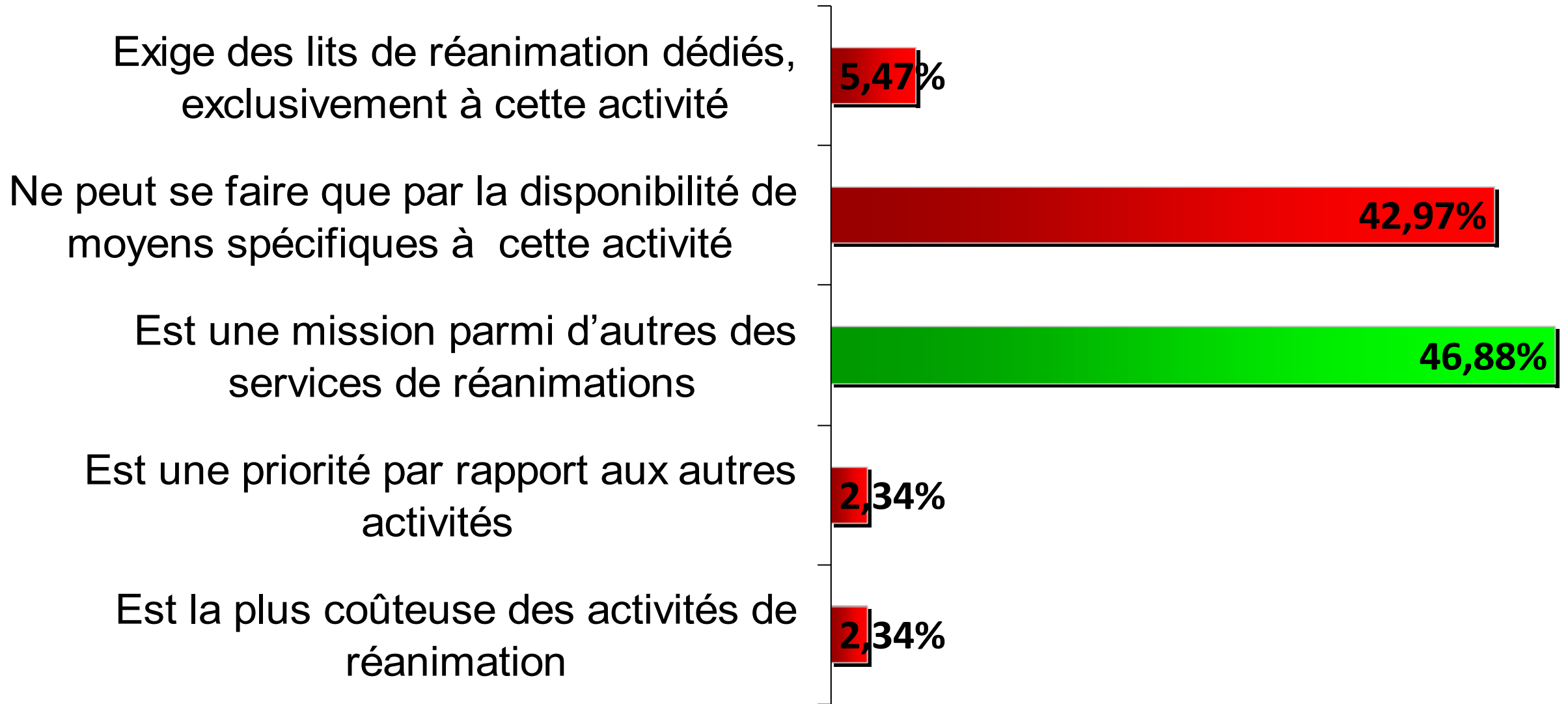
D'un point de vue logistique, l'activité de recensement et de prélèvement à partir d'un donneur décédé doit se faire :



L'activité de recensement et de prélèvement en réanimation :

- 1/ Exige des lits de réanimation dédiés, exclusivement à cette activité
- 2/ Ne peut se faire que par la disponibilité de moyens spécifiques à cette activité
- 3/ Est une mission parmi d'autres des services de réanimations
- 4/ Est une priorité par rapport aux autres activités
- 5/ Est la plus coûteuse des activités de réanimation

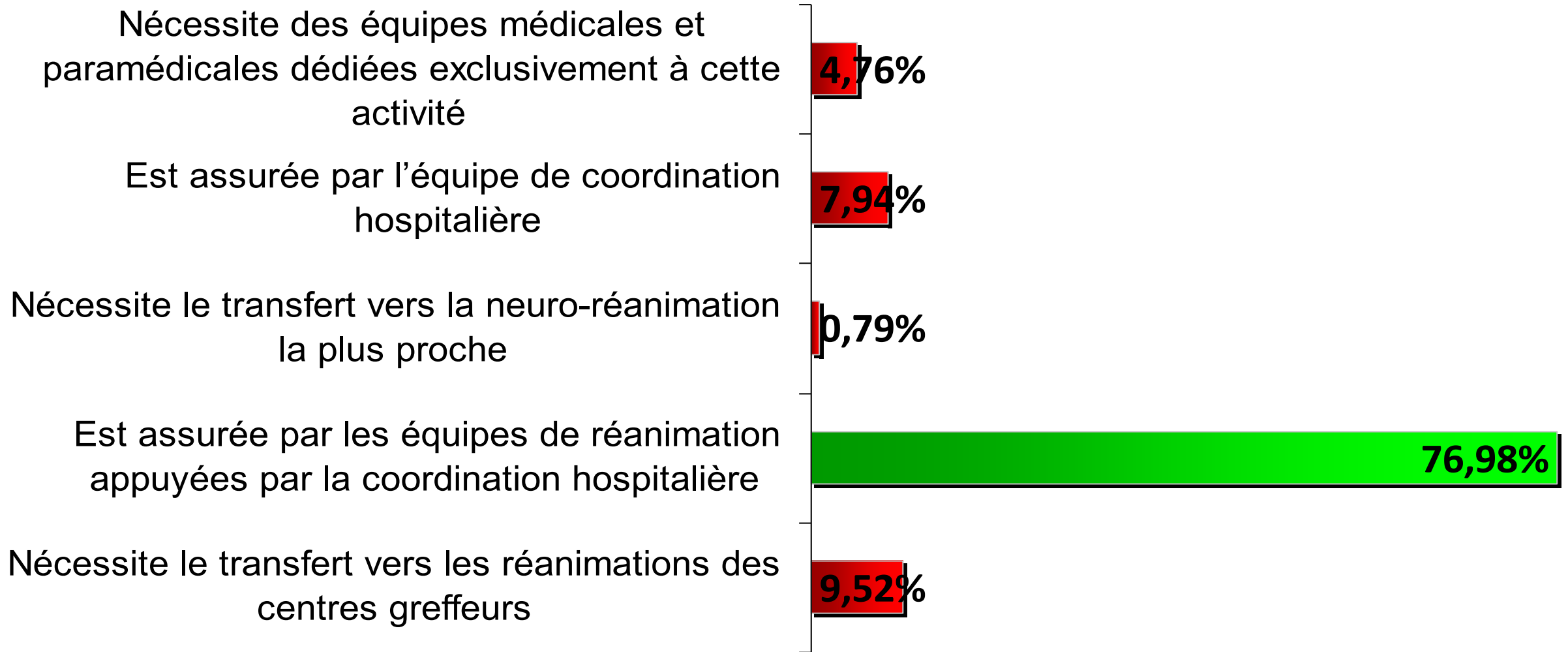
L'activité de recensement et de prélèvement en réanimation :



La prise en charge des potentiels donneurs en mort encéphalique en réanimation

- 1/ Nécessite des équipes médicales et paramédicales dédiées exclusivement à cette activité
- 2/ Est assurée par l'équipe de coordination hospitalière
- 3/ Nécessite le transfert vers la neuro-réanimation la plus proche
- 4/ Est assurée par les équipes de réanimation appuyées par la coordination hospitalière
- 5/ Nécessite le transfert vers les réanimations des centres greffeurs

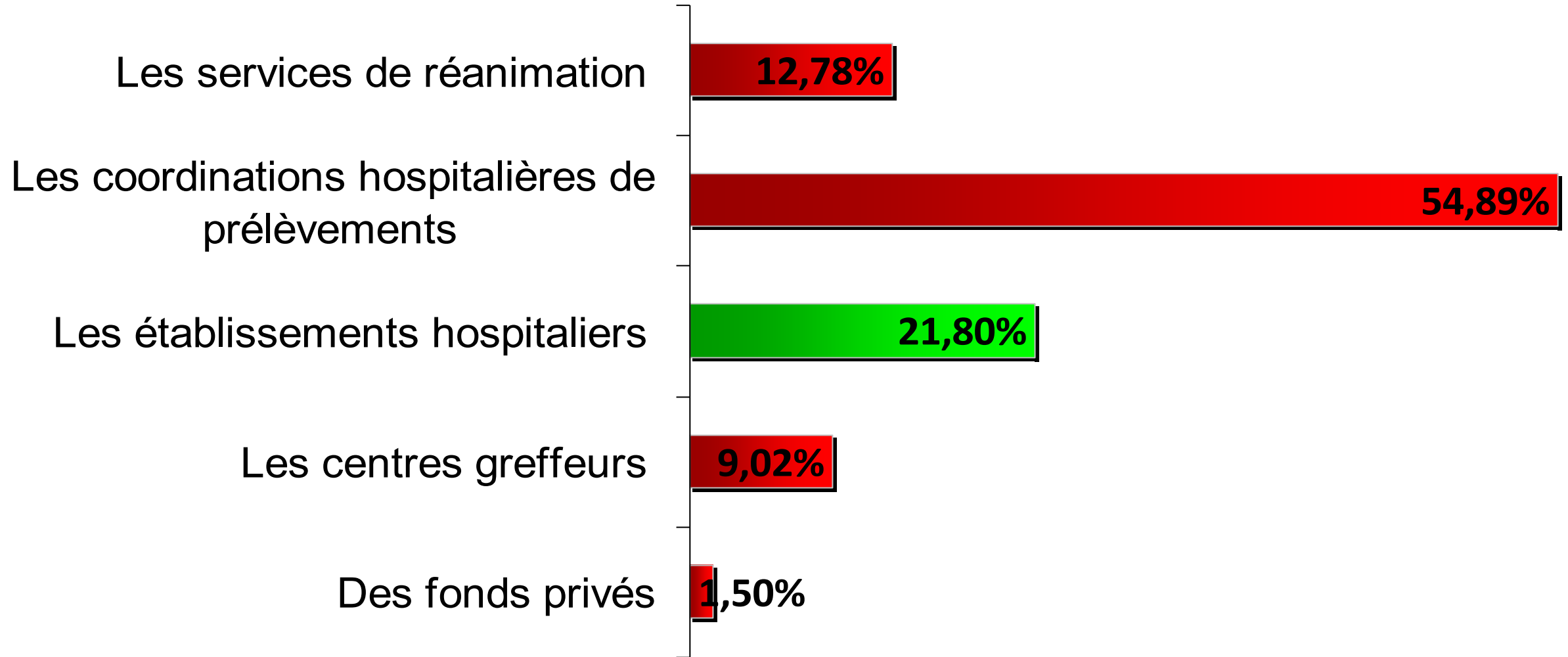
La prise en charge des potentiels donneurs en mort encéphalique en réanimation



L'ensemble de la logistique nécessaire pour cette activité doit être assurée par :

- 1/ Les services de réanimation
- 2/ Les coordinations hospitalières de prélèvements
- 3/ Les établissements hospitaliers
- 4/ Les centres greffeurs
- 5/ Des fonds privés

L'ensemble de la logistique nécessaire pour cette activité doit être assurée par :



**Pour mieux optimiser les moyens logistiques nécessaires
pour cette activité, il faut :**

- 1/ Travailler en réseau
- 2/ Centrer ces moyens dans un seul établissement
- 3/ Limiter cette activité aux centres greffeurs
- 4/ Avoir des structures dédiées exclusivement à cette activité
- 5/ Qu'elle soit financée par les malades greffés

Pour mieux optimiser les moyens logistiques nécessaires pour cette activité, il faut :

